

Union des Cuma des Pays de la Loire

Maison de l'agriculture - 14 avenue Joxé – CS 80 646 - 49 006 ANGERS Cedex 1

C 02 41 96 75 48 / ✉ paysdelaloire.49@cuma.fr

N° de Centre de Formation : 52490366349

Nantes, le 1er juillet 2020

Information à l'attention de nos clients, adhérents, bénéficiaires des formations collectives de L'Union des Cuma.

La Certification de services

La certification de services est la reconnaissance par un organisme tiers et indépendant de la conformité de nos services aux exigences définies dans un référentiel (Loi du 3 janvier 1994 / Décret d'application du 30 mars 1995). Le référentiel spécifique à notre métier « Des engagements certifiés pour la formation des entrepreneurs du vivant » élaboré à l'initiative de VIVEA et réalisé en collaboration avec SGS ICS a été validé le 14/10/2010. L'Union des Cuma a obtenu son certificat le 25/01/2016 pour son activité de formation à destination des exploitants agricoles, à l'issue de « l'audit » mené par les auditeurs de SGS ICS. L'obtention de cette certification de services valorise les efforts que nous avons réalisés pour mieux répondre à vos attentes en matière de formation. L'Union des Cuma est certifiée pour les formations réalisées à destination des contributeurs et ayant-droits VIVEA.

Les caractéristiques certifiées :

- Des formations construites à partir du recueil et de l'analyse des besoins du client, et adhérent,
- Une offre de formation facilement accessible aux professionnels du secteur,
- Des méthodes de formation adaptées aux attentes des stagiaires assurées par des formateurs et intervenants compétents et pédagogues,
- Une évaluation systématique auprès des stagiaires de la satisfaction et des acquis,
- Un respect des procédures du financeur.



SGS ICS 29 avenue Aristide Briand 94111 Arcueil Cedex www.qualicert.fr

Le référentiel de certification de services peut être obtenu auprès de SGS-ICS.